CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS RAPPORT ANNUEL 2011

CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS

Société anonyme au capital de 4 786 635 euros 768 801 243 RCS Paris

83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 PARIS Téléphone : 01 44 71 14 00 - Télécopie : 01 44 71 14 50

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 3 MAI 2012

SOMMAIRE PAGES

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	4
TABLEAU DES HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	
RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	18
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT RELATIF AUX PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES	24
ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	28
BILAN AU 31 DECEMBRE 2011	29
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2011	30
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE DE L'EXERCICE 2011	31
ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2011	32
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	35
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 3 MAI 2012	
TEXTE DU PROJET DE RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIR ET EXTRAORDINAIRE DU 3 MAI 2012	E

ADMINISTRATION DE LA SOCIETE, COMMISSAIRES AUX COMPTES,

CHIFFRES CLES

CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DECEMBRE 2011

Pierre FÉRAUD

Jean-Marie GRISARD

Didier LÉVÊQUE

Société FINATIS⁽¹⁾, représentée par Odile MURACCIOLE

Président

Administrateur

Administrateur

DIRECTION GENERALE

Didier LÉVÊQUE Directeur Général

COMMISSAIRES AUX COMPTES

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES
Didier CARDON
Suppléant

CHIFFRES CLÉS

Comptes individuels

(en millions d'euros)	2011	2010
Actif immobilisé	29,0	29,0
Capitaux propres	10,9	10,9
Résultat courant	0,3	0,4
Résultat net	0,3	0,4
En euro par action (1)	1,1	1,3
Dividende (2)		
Montant total distribué	0,3	0,3
En euro par action	1,00	1,00

⁽¹⁾ Le nombre d'actions Carpinienne de Participations en circulation est resté inchangé sur les périodes concernées.

⁽¹⁾ Renouvellement proposé à l'assemblée générale du 3 mai 2012

⁽²⁾ Dividende au titre de 2011 sous réserve d'approbation par l'assemblée générale ordinaire.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de l'activité et des résultats de votre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Nous soumettons ainsi à votre approbation le bilan, le compte de résultat et l'annexe aux comptes de votre société arrêtés à cette date.

Nous vous demanderons d'approuver les résolutions que nous vous proposons.

ACTIVITÉ ET ÉVÉNEMENTS DE L'EXERCICE

L'actif essentiel de votre société est une participation de 5,11% dans le capital de Foncière Euris, qui est restée stable au cours de l'exercice.

- Les résultats consolidés de Foncière Euris sont les suivants :
 - Le résultat opérationnel courant (ROC) s'élève à 1 547 M€ sur l'exercice 2011, contre 1 303 M€ en 2010, en progression du fait de l'augmentation du ROC du groupe de distribution Casino permise notamment par la croissance de son chiffre d'affaires et par la progression de la marge à l'international.
 - Le résultat net part du groupe de Foncière Euris s'élève à -10 M€ contre 10 M€ en 2010, qui avait bénéficié du produit de cession du centre commercial Carré de Soie à hauteur de 23 M€.
- Le résultat social de Foncière Euris au 31 décembre 2011 est un profit de 25 millions d'euros, contre 35 millions d'euros au 31 décembre 2010.

En 2011, Foncière Euris a encaissé le remboursement partiel de son compte courant dans le projet Beaugrenelle à Paris, comme prévu dans l'accord conclu en 2010 de cession de la moitié de ses parts à Gecina.

Foncière Euris a également encaissé le remboursement de la moitié des fonds investis dans le centre commercial Les Deux Lions à Tours.

Enfin, Foncière Euris et sa filiale Rallye ont encaissé le produit de la cession de leur part résiduelle détenue dans le centre Alexa à Berlin fin 2011.

Au 31 décembre 2011, le portefeuille d'investissements immobiliers de centres commerciaux de Foncière Euris est essentiellement constitué de 3 centres commerciaux en exploitation (à Lodz, Tours et Weiterstadt) et 2 centres en travaux (Beaugrenelle et Gdynia) dont la valeur s'élève à 151 M€, dont 46 M€ de plus-values latentes. Les actifs en exploitation sont valorisés par des cabinets d'experts indépendants. Les autres actifs immobiliers sont inclus à hauteur de la quote-part des fonds propres investis par Foncière Euris, retenus pour leur valeur comptable nette.

• Evolution des cours de bourse de Foncière Euris :

Au cours de l'exercice 2011, le cours de bourse de l'action Foncière Euris est passé en moyenne mensuelle entre le mois de janvier 2011 et le mois de décembre 2011 de 48,30 euros à 39,08 euros. Les cours le plus bas et le plus haut de l'année se sont établis respectivement à 33,81 euros et 50,00 euros.

EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE 2011

1 <u>Compte de résultat</u>

Le résultat courant avant impôt de 2011 représente un bénéfice de 0,33 million d'euros, contre un profit de 0,43 million d'euros en 2010. Il se compose notamment des distributions reçues de Foncière Euris à hauteur de 1,1 million d'euros.

Le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2011 fait apparaître un bénéfice de 0,34 million d'euros contre un bénéfice de 0,43 million d'euros en 2010.

2 Bilan

Actif:

Les titres de participation sont essentiellement constitués d'actions de la société Foncière Euris, cotée sur NYSE Euronext (compartiment B). Cette participation est restée stable au cours de l'exercice à 29,01 millions d'euros, représentant 5,11 % du capital de cette société.

Passif:

Les capitaux propres s'élèvent à 10,90 millions d'euros au 31 décembre 2011, contre 10,88 millions d'euros au 31 décembre 2010. La variation résulte essentiellement du dividende versé en 2011 au titre de 2010 (-0,32 million d'euros) et du résultat net de la période (+0,34 million d'euros).

Le total des dettes atteint 18,11 millions d'euros au 31 décembre 2011, en légère hausse par rapport au 31 décembre 2010. Il s'agit essentiellement d'un compte courant avec Finatis. Il n'y a pas d'endettement bancaire.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Compte tenu, d'une part du résultat de l'exercice 2011 de 337 232,28 € et du report à nouveau antérieur s'élevant à 475 688,14 € au 31 décembre 2011, et constatant, d'autre part que la réserve légale est supérieure à 10 % du capital actuel, le conseil d'administration propose de procéder à l'affectation suivante :

(en euros)	
Distribution d'un dividende	319 109,00
Affectation au report à nouveau	493 811,42

La distribution proposée correspond à un dividende d'un montant de 1,00 € par action, soumis pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France aux prélèvements sociaux de 15,5% (CSG, CRDS et RSA) et éligible soit à la réfaction de 40%, soit au prélèvement forfaitaire libératoire de 21%

La mise en paiement interviendra à compter du 16 juillet 2012.

Nous vous rappelons qu'au cours des trois derniers exercices sociaux, les dividendes ont été les suivants :

(en euros)

	2010	2009	2008
Montant du dividende *	1,00	2,00	3,00

^{*} Les dividendes versés au titre de 2008 et 2009 ont été soumis alternativement à la réfaction de 40% ou au prélèvement libératoire de 18% pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France, mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts. Les dividendes au titre de 2010 ont été soumis alternativement à la réfaction de 40% ou au prélèvement libératoire de 19%.

INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ET ACTIONNARIAT

Le capital social de votre société s'élevait au 31 décembre 2011 à 4 786 635 €, divisé en 319 109 actions représentant 319 109 droits de vote, sans évolution par rapport à l'année précédente.

Au 31 décembre 2011, il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital.

Actionnariat:

(en % du capital et des droits de vote)	Actionnaires	Au 31 décembre 2011		ionnaires Au 31 décembre 2011		Au 31 de	écembre 2010
		% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote		
Plus de 66,67%	Finatis	99,0%	99,0%	99,1%	99,1%		
De 5 à 66,67 %	Néant						
Moins de 5 %	Autres	1,0%	1,0%	0,9%	0,9%		

CAPITAL AUTORISE ET NON EMIS

Le conseil d'administration bénéficie des délégations de compétence suivantes pouvant conduire à l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital et de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances.

OPÉRATIONS	Montant nominal en M€	Modalités	Date de l'autorisation	Durée de l'autorisation	Echéance	Utilisation au cours de l'exercice
Augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	15	-	3.05.2011	26 mois	3.07.2013	Néant
Emission d'actions ou de valeurs mobilières donnant	20 (1) 75 (2)	avec DPS	3.05.2011	26 mois	3.07.2013	Néant
accès au capital	20 (1) 75 (2)	sans DPS	3.05.2011	26 mois	3.07.2013	Néant

⁽¹⁾ Au titre de l'augmentation de capital

INFORMATIONS BOURSIÈRES

Le titre Carpinienne de Participations est coté sur NYSE Euronext, compartiment C.

	2007	2008	2009	2010	2011
Evolution des cours (en euros par action)					
Dernier cours coté de l'année civile	94,00	71,31	46,02	63,00	87,84
Plus haut de l'année	128,60	127,98	73,20	105,14	94,00
Plus bas de l'année	94,00	71,29	37,30	45,00	49,99
Nombre d'actions	319 109	319 109	319 109	319 109	319 109
Capitalisation boursière sur derniers cours annuels <i>(en milliers d'euros)</i>	29 996	22 756	14 685	20 104	28 031

PERSPECTIVES

Carpinienne de Participations détient 5,11% de Foncière Euris, dont les perspectives resteront liées à l'évolution de l'environnement économique.

INFORMATIONS SOCIALES

La société n'ayant pas de salarié, les informations visées dans le décret 2002-221 du 20 février 2002 sont sans objet.

⁽²⁾ Au titre de l'emprunt

FACTEURS DE RISQUES

Les risques liés à l'information comptable et financière ainsi qu'au statut de société cotée sont explicités dans le rapport du président du conseil d'administration.

Il n'y a pas de risques opérationnels au niveau de la société Carpinienne de Participations, ceux de Foncière Euris sont traités dans son rapport annuel.

AUTRES INFORMATIONS

Données sociales et environnementales

Compte tenu de l'activité de la société qui ne détient aucune filiale (gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières), il n'a été identifié aucun risque sur l'environnement, et à ce titre, aucune charge n'est inscrite au passif liée à une obligation particulière clairement définie.

Politique en matière d'application des délais de paiement des fournisseurs

Les délais appliqués par le Groupe aux règlements des fournisseurs sont conformes à l'article L.441 du Code de Commerce.

Sauf dispositions contraires figurant aux conditions de vente ou litiges, les sommes dues aux fournisseurs sont payées dans les trente jours suivant la réception de la facture.

Echéancier des dettes fournisseurs :

Au 31 décembre 2010

	Montant brut	Dans le	Au-delà du délai
(en millions d'euros)		délai maximum	maximum
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,1	0,1	
- Fournisseurs, factures non parvenues	-	-	
- Dettes immobilisations et comptes rattachés	-	-	
TOTAL	0,1	0,1	

Au 31 décembre 2011

	Montant brut	Dans le	Au-delà du délai
(en millions d'euros)		délai maximum	maximum
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-	
- Fournisseurs, factures non parvenues	-	-	
- Dettes immobilisations et comptes rattachés	-	-	
TOTAL			

Autres informations

Montant global des dépenses à caractère somptuaire (art. 223 quinquies et 39-5 du C.G.I.) : néant.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition du conseil d'administration

Au 31 décembre 2011, le conseil d'administration était composé de quatre administrateurs :

- Monsieur Pierre FERAUD, président,
- Monsieur Jean-Marie GRISARD,
- Monsieur Didier LÉVÊQUE, directeur général,
- Madame Odile MURACCIOLE représentant la société FINATIS.

Les administrateurs dont la durée des fonctions est actuellement de six années, sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires et sont rééligibles sans limitation de mandat. Toutefois, conformément aux dispositions légales, le nombre d'administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut pas être supérieur au tiers des administrateurs en fonction.

Le conseil d'administration a souhaité proposer à l'assemblée générale de réduire, avec effet immédiat et application aux mandats en cours, la durée du mandat des administrateurs et de la fixer à quatre ans, conformément aux recommandations du code AFEP/MEDEF auquel se réfère la société.

Le conseil d'administration propose de renouveler le mandat de la société Finatis ainsi que la nomination de la société Eurisma en qualité de nouvel administrateur.

Le conseil d'administration tenu à l'issue de l'assemblée générale du 3 mai 2012, sera appelé à se prononcer sur le renouvellement du mandat du président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration de la société, laquelle est contrôlée à 99 % en capital et en droit de vote par la société Finatis, est composé de dirigeants et de responsables du groupe, choisis pour leur compétence, leur ancienneté et leur complémentarité.

Chaque administrateur doit, en vertu de l'article 6 des statuts, être propriétaire d'au moins dix actions.

Fonctions et mandats des membres du conseil d'administration

Monsieur Pierre FERAUD

Président du conseil d'administration

Date de première nomination : 23 décembre 1994 Administrateur depuis le 23 décembre 1994

Date d'expiration : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 (sous réserve de l'adoption de la résolution relative à la réduction de la durée du

mandat des administrateurs à quatre ans) Date de naissance : 28 septembre 1940

Biographie

Diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Monsieur Pierre FERAUD a occupé différents postes liés au financement de la promotion immobilière ainsi qu'à la gestion active de patrimoines immobiliers, principalement au sein de l'UIC-SOFAL et de la GMF, avant de rejoindre le groupe EURIS en 1991 et d'assurer les fonctions de Président-Directeur Général de la société FONCIERE EURIS de 1992 à 2009.

Fonction principale exécutive

Président de la société Pargest Holding

Mandats exercés au cours de l'exercice 2011 et se poursuivant au 5 mars 2012 :

Au sein du groupe Euris :	Hors groupe Euris:
- Administrateur des sociétés Mercialys et Foncière Euris (sociétés cotées).	 Vice-Président du Conseil de surveillance de la société Les Nouveaux Constructeurs SA (société cotée).

Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2011 et ayant pris fin au cours de l'exercice

Au sein du groupe Euris:

- Représentant permanent de la société Euris au Conseil d'administration de la société Finatis (société cotée).

Nombre d'actions Carpinienne de Participations détenues : 10

Monsieur Jean-Marie GRISARD

Administrateur

Date de première nomination : 23 décembre 1994

Date d'expiration : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 (sous réserve de l'adoption de la résolution relative à la réduction de la durée du mandat des administrateurs à quatre ans)

Date de naissance : 1^{er} mai 1943

Biographie

Diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, Monsieur Jean-Marie GRISARD a débuté sa carrière dans le groupe minier Penarroya-Le-Nickel-Imétal où il occupe différents postes à Paris et à Londres. Il est nommé Directeur Financier de la société Paris-Orléans en 1982. Entre 1988 et 2008 Monsieur Jean-Marie GRISARD a exercé les fonctions de Secrétaire Général au sein du groupe Euris.

Fonction principale

Conseiller du Président de la société Euris

Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2011 et se poursuivant au 5 mars 2012 :

Au sein du groupe Euris

- Représentant permanent de la société Matignon Diderot au conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon (société cotée);
- Représentant permanent de la société Finatis SA au conseil d'administration de Rallye SA (société cotée):
- Administrateur de la société Euris Limited :
- Administrateur de la Fondation Euris.

Hors groupe Euris

- Membre du Comité Directeur et Trésorier-adjoint de l'Association « Promotion des Talents » ;
- Gérant de la société Frégatinvest.

Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2011 et ayant pris fin au cours de l'exercice :

Au sein du groupe Euris

- Administrateur des sociétés Euris North America Corporation - (ENAC), Euris Real Estate Corporation - (EREC) et Euristates Inc.

Nombre d'actions Carpinienne de Participations détenues : 10

Monsieur Didier LÉVÊQUE

Administrateur et Directeur Général

Date de première nomination : 23 décembre 1994

Administrateur depuis le 23 décembre 1994 et Directeur Général depuis le 3 juin 2002

Date d'expiration : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 (sous réserve de l'adoption de la résolution relative à la réduction de la durée du mandat des administrateurs à quatre ans)

Date de naissance : 20 décembre 1961

Biographie

Monsieur Didier Lévêque est diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales. Il a occupé la fonction de Chargé d'études à la Direction financière du groupe ROUSSEL-UCLAF de 1985 à 1989. Il rejoint le groupe Euris en 1989 en qualité de Secrétaire Général Adjoint. Il est nommé Secrétaire Général en 2008.

Fonctions principales exécutives

Secrétaire Général de la société Euris SAS Président-Directeur Général de la société Finatis SA

Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2011 et se poursuivant au 5 mars 2012 :

Au sein du groupe Euris:

- Président-Directeur Général des sociétés Euris North America Corporation (ENAC), Euristates Inc., Euris Real Estate Corporation (EREC) et Parande Brooklyn Corp.;
- Président des sociétés Par-Bel 2 (SAS), Matignon Diderot (SAS) et Matimmob 1 (SAS) ;
- Administrateur de la société Euris Limited ;
- Membre du Conseil de Surveillance des sociétés Centrum Development SA, Centrum Leto SA, Centrum Poznan SA et Centrum Weiterstadt SA;
- Représentant permanent de la société Finatis, administrateur de la société Foncière Euris (société cotée);
- Représentant permanent de la société Foncière Euris au conseil d'administration de la Casino, Guichard-Perrachon (société cotée);
- Représentant permanent de la société Matignon Corbeil Centre, administrateur de la société Rallye (société cotée);
- Administrateur et Trésorier de la Fondation Euris.

Hors groupe Euris:

- Gérant de la société SARL EMC Avenir 2

Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2011 et ayant pris fin au cours de l'exercice :

Néant.

Nombre d'actions Carpinienne de Participations détenues : 10

Madame Odile MURACCIOLE

Représentant permanent de la société Finatis au conseil d'administration

Date de naissance : 20 mai 1960

Biographie

Titulaire d'un DEA de droit social, Madame Odile MURACCIOLE a débuté sa carrière en tant que chef du service juridique du groupe Alty, pétrolier indépendant. Elle rejoint en 1990 le groupe Euris où elle exerce désormais les fonctions de Directrice Juridique de la société Euris.

Fonction principale

Directrice Juridique de la société Euris SAS

Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2011 et se poursuivant au 5 mars 2012 :

Au sein du groupe Euris

- Directeur Général des sociétés Parinvest SAS, Pargest SAS et Parande SAS;
- Présidente de la société Eurisma ;
- Représentante permanente de la société Euris au conseil d'administration de la société Foncière Euris (société cotée);
- Représentante permanente de la société Eurisma au conseil d'administration de la société Rallye (société cotée);
- Membre du conseil de surveillance de la société Centrum Development SA;
- Administrateur de la Fondation Euris.

Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2011 et ayant pris fin au cours de l'exercice :

- Membre du conseil de surveillance des sociétés Centrum Leto SA, Centrum Poznan SA et Centrum Weiterstadt SA.

Société FINATIS

Administrateur

Société par Actions Simplifiée au capital de 84 852 900 euros Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris 712 039 163 RCS Paris

Date de première nomination : 21 décembre 2007

Date d'expiration : Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le

31 décembre 2011

Nombre d'actions Carpinienne de Participations détenues : 316 010

Mandats exercés au cours de l'exercice 2011 et se poursuivant au 5 mars 2012 :

- Administrateur des sociétés Casino, Guichard-Perrachon, Foncière Euris et Rallye (sociétés cotées).

Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2011 et ayant pris fin au cours de l'exercice :

- Néant.

Administrateur dont la nomination est proposée à l'assemblée générale

Société EURISMA

Société par Actions Simplifiée au capital de 25 537 485 euros Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris 343 718 102 RCS Paris

Mandats exercés au cours de l'exercice 2011 et se poursuivant au 5 mars 2012 :

- Administrateur de la société Rallye (société cotée).

Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2011 et ayant pris fin au cours de l'exercice :

Néant.

2. DIRECTION GÉNÉRALE

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 3 mai 2011, a renouvelé le mandat de directeur général de Monsieur Didier LÉVÊQUE et a ainsi maintenu le régime dissocié de la direction générale, adopté le 3 juin 2002, les fonctions de Président du Conseil d'Administration étant assurées par Monsieur Pierre FERAUD.

Conformément à l'article L 225-56 du code de commerce, le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

A l'issue de l'assemblée générale devant se tenir le 3 mai 2012, le conseil d'administration sera appelé à se prononcer sur le renouvellement du mandat du Président du Conseil d'Administration.

3. RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

3.1. Rémunérations versées par la société Carpinienne de Participations

Dans le cadre des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce, nous vous précisons que les dirigeants et mandataires sociaux n'ont perçu, comme lors des exercices précédents, aucune rémunération ou jetons de présence ni avantage de toute nature de la société, au cours de l'exercice 2011.

En outre, nous vous indiquons que la société ne contrôle aucune société au sens de l'article L 233-16 du code de commerce et qu'en conséquence aucune rémunération n'a ainsi été perçue à ce titre par les dirigeants et mandataires sociaux.

3.2. Rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux versées par la société Finatis, société qui contrôle la société Carpinienne de Participations

. Rémunérations du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général

Les rémunérations, jetons de présence et avantages de toute nature attribués à chaque dirigeant mandataire social en lien avec leur mandat, par la société Finatis, société qui contrôle la société Carpinienne de Participations, sont les suivants :

	Exercice 2010	Exercice 2011
Pierre Féraud, Président du Conseil d'Administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	4 167 € (1)	1 667 € (1)
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Sans objet	Sans objet
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	Sans objet	Sans objet
Total	4 167 €	1 667 €(2)

⁽¹⁾ Jeton de présence

⁽²⁾ Le montant total des sommes versées en 2011 à Monsieur Pierre FERAUD par la société Finatis, société qui contrôle la société Carpinienne de Participations, se sont élevés à la somme de 4 167 € et correspondent à des jetons de présence.

	Exercice 2010	Exercice 2011
Didier Lévêque, Directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	20 245 € (1)	20 245 € (1)
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Sans objet	Sans objet
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	Sans objet	Sans objet
Total	20 245 €	20 245 € (2)

⁽¹⁾ Rémunération (15 245 €) et jetons de présences (5 000 €)

Le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général ne sont pas titulaires au sein de la Société d'un contrat de travail ni d'un régime de retraite à prestations définies. Ils ne bénéficient pas d'indemnités contractuelles en cas de cessation de leurs fonctions de dirigeants mandataires sociaux de la société Carpinienne de Participations, ni relatives à une clause de non-concurrence. La société Carpinienne de Participations ne leur attribue par ailleurs aucune option ou action gratuite.

⁽²⁾ Le montant total de la rémunération et des jetons de présences versés en 2011 à Monsieur Didier LEVEQUE par la société Finatis, société qui contrôle la société Carpinienne de Participations, se sont élevés à la somme globale de 20 245 €.

. Rémunérations et jetons de présence des autres mandataires sociaux versés par la société Finatis

L'ensemble des rémunérations et jetons de présence versé en 2010 et 2011 aux mandataires sociaux, autres que le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général, par la société Finatis, société qui contrôle la société Carpinienne de Participations, se présente comme suit :

Nom	Jetons de p rémunérations	orésence et versés en 2010	Jetons de pr rémunérations v	
	Jetons de	Autres	Jetons de	Autres
	présence	rémunérations	présence	rémunérations
Jean-Marie GRISARD	2 500 €	Néant	2 083 €	Néant
Odile MURACCIOLE	Néant	Néant	Néant	Néant

4. OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES LIEES A L'ARTICLE L.621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article 223-22 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous informons qu'aucune opération n'a été réalisée par les dirigeants ou les personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financiers sur les titres de la société au cours de l'exercice 2011.

5. COMMISSAIRES AUX COMPTES

La société Carpinienne de Participations comprend un commissaire aux comptes titulaire et un commissaire aux comptes suppléant :

Commissaire aux comptes titulaire:

CAILLIAU, DEDOUIT ET ASSOCIES

19, rue Clément Marot – 75008 Paris dont le mandat arrive à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Associé signataire : Monsieur Mohcine BENKIRANE

Conformément à la loi de Sécurité financière du 1er août 2003, la rotation du signataire au sein du cabinet Cailliau, Dedouit et Associés s'est effectuée pour la première fois en 2008 à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007 puis en 2011 à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Ce cabinet est également commissaire aux comptes des sociétés contrôlant la société.

Commissaire aux comptes suppléant :

Monsieur Didier CARDON

19, rue Clément Marot – 75008 Paris dont le mandat arrive à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2014.

TABLEAU DES HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

	Cailliau Dedouit & Associés			
	Montant	t HT en €	9/	6
	2011	2010	2011	2010
Audit				
 Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels 	8 784	8 610	100%	100%
☐ Autres diligences et prestations directement liées à la				
mission du commissaire aux comptes				
Sous - total	8 784	8 610	100%	100%
Autres prestations				
☐ Juridique, fiscal, social				
□ Autres				
Sous - total	·			
TOTAL	8 610	8 460	100%	100%

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE

	2007	2008	2009	2010	2011
Capital en fin d'exercice					
Capital social	4 786 635	4 786 635	4 786 635	4 786 635	4 786 635
Nombre d'actions émises	319 109	319 109	319 109	319 109	319 109
Nombre d'obligations convertibles en actions					
Opérations et résultats de l'exercice					(1)
Chiffre d'affaires hors taxes	0	0	0	0	0
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements,					
dépréciations et provisions	512 181	927 922	436 343	425 680	337 232
Produits (charges) d'impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Résultat après impôts et dotations aux amortissements,	540 404	007.000	400 0 40	405.000	407.000
dépréciations et provisions Montant des bénéfices distribués	512 181 957 327	927 922 957 327	436 343 638 218	425 680 319 109	437 232 319 109
Montant des benences distribues	937 327	937 327	030 210	319 109	319 109
Résultats par action					(1)
Résultat après impôts mais avant dotations					
aux amortissements, dépréciations et provisions	1,61	2,91	1,37	1,33	1,06
Résultat après impôts et dotations aux		0.04	4.07	4.00	4.00
amortissements, dépréciations et provisions	1,61	2,91	1,37	1,33	1,06
Dividende versé à chaque action	3,00	3,00	2,00	1,00	1,00
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
Montant de la masse salariale de l'exercice					
Montant des sommes versées au titre des avantages					
sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres)					
·					

⁽¹⁾ sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du code de commerce, le présent rapport a été établi par le Président du conseil d'administration.

Ce rapport a pour objet de présenter la gouvernance appliquée au sein du conseil d'administration et de la direction générale ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Ce rapport, joint au rapport de gestion arrêté par le conseil d'administration sur l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2011 a été mis à la disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'assemblée générale annuelle.

Il a également fait l'objet de la part du commissaire aux comptes, en vertu de l'article L 225-235 du code de commerce, d'un rapport sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et d'une attestation quant à l'établissement des autres informations requises.

CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Conseil d'administration se réfère au code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF d'avril 2010.

Le Code de l'AFEP et du MEDEF peut être consulté sur le site de la société http://www.carpinienne-de-participations.fr

Conformément aux dispositions de l'ordonnance du 8 décembre 2008, la société Carpinienne de Participations est exemptée de la mise en place d'un Comité d'Audit ; la société Finatis la contrôlant au sens de l'article L 233-16 du code de commerce étant elle-même soumise à cette obligation.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

I - Composition du conseil d'administration

La composition du conseil d'administration au 31 décembre 2011 est présentée en page 3.

Le conseil est composé de 4 dirigeants et de responsables du groupe compte tenu de la situation de contrôle de la société détenue à 99% par la société Finatis et de son activité limitée de gestion d'une participation de 5,11% du capital de la société Foncière Euris.

En outre, la société Carpinienne de Participations appartient à un groupe veillant en son sein à la bonne application de la gouvernance d'entreprise et en particulier du code de gouvernement d'entreprise AFEP / MEDEF.

II - Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

- Modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil d'administration

Les fonctions, précédemment unifiées de président du conseil d'administration et de directeur général ont été dissociées par le conseil d'administration lors de sa réunion du 3 juin 2002 et sont depuis exercées respectivement par Monsieur Pierre FERAUD et Monsieur Didier LÉVÊQUE.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil d'administration de la société sont fixées par la loi et les statuts.

La société a informé ses mandataires sociaux, en application de l'article L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier, qu'il leur appartient de notifier à l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») et à la société, les transactions qu'ils effectuent sur les titres de la société. Ces dispositions sont également applicables aux personnes assimilées aux dirigeants ainsi qu'aux personnes qui leur sont étroitement liées.

En application de l'article L 225-100 du code de commerce, le conseil d'administration informe l'assemblée générale des actionnaires des transactions réalisées par les mandataires au cours de l'exercice 2011.

- Missions et pouvoirs du conseil d'administration et du président

. Conformément aux dispositions de l'article L 225-35 du code de commerce, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il opère également les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Le conseil d'administration procède également à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la société.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, convoque ainsi les réunions du conseil d'administration, en établit l'ordre du jour et le procès-verbal de chacune des réunions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

- Activité du conseil d'administration au cours de l'exercice 2011

Arrêté des comptes - Activité de la société

Au cours de l'année 2011, le conseil d'administration s'est réuni trois fois. Le taux de participation s'est élevé à 91,5 %.

L'objet de ces conseils d'administration a concerné l'arrêté des comptes annuels 2010, du 1^{er} semestre 2011 et l'activité de la société.

Le conseil d'administration a également arrêté les rapports et résolutions soumis à l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 3 mai 2011.

Gouvernement d'entreprise

Le conseil d'administration a approuvé le rapport du Président sur l'organisation et le fonctionnement du conseil d'administration et de la Direction Générale ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

- Information des administrateurs

Conformément à l'article L 225-35 du code de commerce, le président ou le directeur général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

- Informations privilégiées

En application des dispositions visées par les articles L 621-18-4 du Code monétaire et financier et les articles 223-27 et suivants du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers – AMF et résultant de la directive européenne « Abus de marché » en matière d'obligations d'abstention visant les informations privilégiées, les administrateurs ont été inscrits sur la liste des initiés permanents établie par la société.

La société a informé, conformément à l'article 223-30 du règlement général de l'AMF, les personnes concernées de leur inscription sur la liste, des règles applicables à la détention, à la communication et à l'exploitation d'une information privilégiée et des sanctions encourues en cas de violation de ces règles.

- Participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont précisées aux articles 24, 26 et 28 des statuts de la Société.

- Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

La structure du capital de la Société et les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce sont indiqués à la page 6.

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ni de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions, ni d'accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

La Société n'a pas émis de titres comportant des droits de contrôle spéciaux et il n'existe pas de mécanisme de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société sont précisées aux articles 11, 13 et 31 des statuts.

Les pouvoirs du conseil d'administration sont décrits page 19. En matière d'émission d'actions, les délégations conférées au Conseil d'administration sont indiqués page 7.

Il n'existe aucun accord conclu par la Société pouvant être modifié ou prenant fin en cas de changement de contrôle de la Société.

Par ailleurs, il n'existe pas d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

III - Pouvoirs du directeur général

Conformément à l'article L 225-56 du code de commerce, le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

IV - Procédures de contrôle interne

Carpinienne de Participations SA applique les procédures en vigueur chez Euris SAS qui la contrôle. À ce titre, elle bénéfice de l'assistance des équipes d'Euris, et notamment des prestations des directions fonctionnelles (services financiers, juridiques et comptables), qui sont responsables de son propre contrôle interne.

OBJECTIFS

Le contrôle interne en vigueur dans la Société est un dispositif qui contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations, à l'utilisation efficiente de ses ressources, dans le cadre des lois et règlements, normes et règles internes qui lui sont applicables, et vise notamment, sans toutefois fournir une garantie absolue, à atteindre les objectifs suivants :

- le bon fonctionnement des processus internes de la Société notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs, dans le respect des orientations et des politiques définies par la Direction Générale,
- la maîtrise des risques résultant du statut de société faisant appel public à l'épargne,
- la fiabilité des informations comptables, financières et de gestion communiquées en interne ou en externe.

INFORMATIONS SYNTHÉTIQUES SUR LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE MIS EN PLACE

La mission du secrétariat général d'Euris SAS, sous la supervision de la Direction Générale de Carpinienne de Participations, comprend notamment la surveillance de la mise en œuvre effective des procédures de contrôle interne et la gestion des risques.

L'organisation des procédures de contrôle interne de Carpinienne de Participations s'articule de la façon suivante :

Processus internes concourant à préserver les actifs de la Société

- Des comités périodiques se réunissent, sous la responsabilité de la Direction Générale, afin d'étudier la situation patrimoniale de la Société.
- Le secrétariat général participe à l'animation du Groupe à travers la coordination du processus budgétaire et le suivi, sur une base hebdomadaire, des indicateurs clés de la Société incluant notamment une analyse des flux de trésorerie et le suivi de ses moyens de financement.
- Une procédure d'autorisation d'investissements et de dépenses, élaborée par le secrétariat général, permet de définir les acteurs intervenant dans les autorisations préalables à tout engagement ou paiement.
- Un suivi régulier des délégations de pouvoirs de signature est effectué, d'une part, par la direction juridique, s'agissant du suivi des mandats dans le cadre de la loi NRE et, d'autre part, par le secrétariat général, s'agissant des pouvoirs sur les comptes bancaires. Les flux de trésorerie par virements sont initiés à partir d'un protocole de communication sécurisé.

Prise en compte des risques liés à l'activité de la Société et à son statut de société cotée

- Le secrétariat général et la direction juridique d'Euris sont en charge de la communication aux actionnaires des résultats et de l'activité de la Société. Toute communication financière est examinée par la direction générale, le conseil d'administration et les commissaires aux comptes.
- Dans le cadre de son contrat de travail, chaque salarié cadre d'Euris signe une annexe relative à la déontologie qui prévoit notamment des obligations de confidentialité et d'abstention afin d'éviter sa mise en cause éventuelle ou celle de la Société, dans des situations constitutives de délits boursiers.
- Par ailleurs, la direction juridique d'Euris communique s'il y a lieu à la direction générale l'état des principaux litiges concernant la société. En outre, une procédure régulière de recensement des litiges éventuels et des risques afférents a été mise en place à chaque arrêté des comptes.
- La direction juridique de la société Euris procède également à tout examen ou investigation spécifique jugé nécessaire, relatif à la prévention et à la détection de toute anomalie ou irrégularité juridique.

Procédures de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

- La gestion des risques relative à l'élaboration des informations comptables et financières passe d'abord par une veille permanente sur les textes réglementaires, une anticipation des éventuelles problématiques et un calendrier adéquat.
 - Le directeur des services comptables est responsable de la doctrine comptable et en particulier de la mise à jour et de la diffusion des normes et procédures comptables.
 - La société n'ayant pas de filiales (seule participation de 5,11% dans Foncière Euris), elle n'établit pas de comptes consolidés (bulletin du CNCC n° 117 de mars 2000-p. 88) et ne publie donc pas en IFRS.
 - Le directeur des services comptables est responsable de l'établissement de situations comptables sur une base mensuelle, de l'établissement des documents comptables destinés au conseil d'administration ainsi que des documents fiscaux, l'ensemble étant revu par le secrétariat général.

- Des réunions et échanges de notes, en amont des processus de clôture, permettent à la Société et son commissaire aux comptes d'anticiper les points clés de chaque arrêté des comptes. Le commissaire aux comptes est également informé de l'organisation et du fonctionnement du contrôle interne et s'il y a lieu, il peut émettre des recommandations.
- Les systèmes d'information sont à la base de l'élaboration de l'information comptable et financière.
 - La comptabilité et la trésorerie sont tenues sur des progiciels de marché. Un système d'habilitation et de contrôle des accès physiques et logiques, ainsi qu'une procédure de sauvegarde des données, sécurisent les systèmes d'information.
 - Le secrétariat général s'assure de l'existence de manuels de procédures dans l'utilisation des systèmes d'informations liés aux processus clés associés à l'information financière (trésorerie, comptabilité).
- Les hypothèses retenues et l'exhaustivité des informations concourent à la fiabilité des informations comptables et financières.
 - Une procédure de suivi des engagements hors bilan, mise en œuvre par le secrétariat général et communiquée à la Direction Générale pour l'arrêté des comptes individuels, vise à s'assurer de l'exhaustivité des engagements financiers.
 - L'établissement du rapport annuel est sous la responsabilité du secrétariat général et de la direction juridique.

Le dispositif de contrôle interne n'est pas figé et évolue afin de permettre à la direction générale de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs de la Société. Le Conseil d'administration est informé des évolutions de ce dispositif et peut suivre son fonctionnement sur la base des informations que lui communique la direction générale.

CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS

83, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes Compagnie Régionale de Paris

19, rue Clément Marot

CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS

83, rue du Faubourg-Saint-Honoré 75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient:

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37
 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière soustendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris, le 6 mars 2012

Le Commissaire aux Comptes

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

Mohcine BENKIRANE

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société Carpinienne de Participations, et que le rapport de gestion (figurant en page 4) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de Carpinienne de Participations ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Paris, le 5 mars 2012

Didier LÉVÊQUE Directeur Général

BILAN AU 31 DECEMBRE 2011

(en milliers d'euros)

	Brut	Amort. ou	Net	Net	,		
	brut	dépréciations	31.12.2011	31.12.2010		31.12.2011	31.12.2010
ACTIF	K€	depreciations K€	31.12.2011 K€	31.12.2010 K€	PASSIF	31.12.2011 K€	31.12.2010 K€
ACTIF IMMOBILISE	κ€	N-E	. K€	N-E	CAPITAUX PROPRES	N.E	ΝE
Immobilisations incorporelles					Capital social	4 787	4 787
minobilisations incorporelles					Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 723	1 723
Immobilisations corporelles				2	Réserve légale	486	486
minobilisations corporelles				2	Réserves statutaires ou contractuelles	443	443
Immobilisations financières :					Réserves réglementées	78	78
minobilisations infanciores .					Autres réserves	2 565	2 565
- Titres de participation	29 008		29 008	29 008	Report à nouveau	476	369
- Créances rattachées aux participations	20 000		25 000	25 000	Troport a Houveau	470	000
- Titres immobilisés de l'activité de					Acompte sur dividende		
portefeuille (T.I.A.P)							
- Créances rattachées aux TIAP					Résultat de l'exercice	337	426
- Autres titres immobilisés							
- Prêts							
- Autres immobilisations financières							
Sous total	29 008		29 008	29 008			
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	29 008		29 008	29 010	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	10 895	10 877
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Créances clients et comptes rattachés					Dettes financières :		
Autres créances					- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Valeurs mobilières de placement					- Emprunts et dettes financières divers		
Disponibilités	2		2	5	Dettes d'exploitation :		
					- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7	115
					- Dettes fiscales et sociales		
					- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
					- Autres dettes	18 108	18 023
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	2		2	5	TOTAL DES DETTES	18 115	18 138
Charges constatées d'avance					Produits constatés d'avance		
Charges à répartir sur plusieurs exercices							
Ecarts de conversion Actif					Ecarts de conversion Passif		
TOTAL DE L'ACTIF	29 010		29 010	29 015	TOTAL DU PASSIF	29 010	29 015

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2011

(en milliers d'euros)

	2011 K€	2010 K€
PRODUITS D'EXPLOITATION - Prestations de services et produits accessoires - Autres produits de gestion - Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges Total des produits d'exploitation		
CHARGES D'EXPLOITATION - Achats et charges externes - Impôts, taxes et versements assimilés - Salaires et charges sociales - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - Autres charges	151	159
Total des charges d'exploitation	151	159
RESULTAT D'EXPLOITATION	(151)	(159)
QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN - Bénéfice attribué ou perte transférée - Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS - Produits financiers de participations - Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé - Autres intérêts et produits assimilés - Reprises sur dépréciation et provisions, transferts de charges - Différences positives de change - Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et de T.I.A.P - Autres produits financiers	1 096	1 096
Total des produits financiers	1 096	1 096
CHARGES FINANCIERES - Dotations aux dépréciations et provisions - Intérêts et charges assimilées - Différences négatives de change - Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et de T.I.A.P - Autres charges financières	619	511
Total des charges financières	619	511
RESULTAT FINANCIER	477	585
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	326	426
PRODUITS EXCEPTIONNELS - Sur opérations de gestion - Sur opérations en capital - Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	12	
Total des produits exceptionnels	12	
CHARGES EXCEPTIONNELLES - Sur opérations de gestion - Sur opérations en capital - Dotations aux dépréciations et provisions	1	
Total des charges exceptionnelles	1	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	11	
Produit (charge) d'impôts sur les bénéfices RESULTAT DE L'EXERCICE	337	426

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE DE L'EXERCICE 2011

(en milliers d'euros)

	Exercice 2011	Exercice 2010
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
RESULTAT NET	337	426
Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation		
Dividendes à recevoir		
Dotations aux Amortissements et provisions		
Reprises des Amortissements et provisions		
Plus et moins values de cession	(11)	
Subventions virées au résultat		
Capacité d'autofinancement	326	426
Variation nette exploitation	(108)	104
Variation de stock		
Variation des Créances d'exploitation		
Variation des Dettes d'exploitation	(108)	104
Variation nette hors exploitation	86	(208)
Variation des créances hors exploitation		
Variation des dettes hors exploitation	86	208
Charges et produits constatés d'avance		
Autres		
Variation du besoin en fond de roulement	(22)	(104)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	304	322
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissements / acquisition immos incorporelles		
Décaissements / acquisition immos corporelles		
Encaissements / cession d'immos corporelles et incorporelles	12	
Subventions d'investissement encaissés		
Décaissements / acquisition actifs financiers		
Encaissements / cession actifs financiers		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	12	
•		
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports		
Dividendes versés aux actionnaires	(319)	(319)
Variation des autres fonds propres	, ,	
Encaissements provenant d'emprunts		
Remboursement d'emprunts		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(319)	(319)
•	` /	,
VARIATION DE TRESORERIE	(3)	3
TRESORERIE A L'OUVERTURE	5	2
		-
TRESORERIE A LA CLOTURE	2	5

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2011

(K€ = milliers d'euros)

I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Durant l'exercice, la société a poursuivi son activité de gestion de titres de participation et de valeurs mobilières

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect des règles françaises d'établissement et de présentation des comptes annuels conformément au Plan Comptable Général et aux textes parus à la date d'arrêté des comptes.

- Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire :
 - sur vingt à vingt cinq ans pour les constructions
 - sur dix ans pour les agencements.
- Les immobilisations financières sont comptabilisées au coût historique d'acquisition.

En fin d'année, les titres de participation sont évalués sur la base de leur valeur d'usage telle que définie par le Plan Comptable Général en tenant compte de critères multiples, tels que par exemple, actif net comptable, actif net réévalué, valeur de rendement ou de rentabilité, valeur boursière, perspectives de développement.

Une dépréciation des titres est comptabilisée lorsque la valeur d'usage à la date de la clôture est inférieure à la valeur comptable brute.

Les titres de participation comprennent tous les titres donnant droit au capital : actions, obligations remboursables en actions et, par dérogation au Plan Comptable Général, les bons de souscription d'actions.

- Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire calculée en fonction des perspectives de remboursement est inférieure à la valeur comptable.
- Les valeurs mobilières de placement comprennent les titres représentatifs d'un emploi temporaire de trésorerie ou acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition. Une dépréciation est comptabilisée chaque fois que la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable brute.

La valeur de marché est :

- la valeur liquidative à la clôture de l'exercice pour les actions de SICAV et les parts de Fonds Communs de Placement,
- le cours de bourse moyen du mois de décembre pour les titres cotés.

III. NOTES SUR LE BILAN - ACTIF

• Mouvements de l'actif immobilisé

	Valeur			Virement	Valeur	Dont
(en milliers d'euros)	Brute au	Augmentation	Diminution	de compte	Brute au	entreprises
	01.01.11	_		à compte	31.12.11	liées
Terrains	2		2			
Titres de participation	29 008				29 008	29 008
Créances rattachées						
aux participations						
TOTAL	29 010		2		29 008	29 008

Les titres de participation comprennent 509 947 actions Foncière Euris pour un montant de 29 008 K€ représentant 5,11% du capital.

IV. NOTES SUR LE BILAN - PASSIF

1. Capitaux propres

Le capital social s'élève à 4 787 K€. Il est composé de 319 109 actions ordinaires de 15 euros de valeur nominale.

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice s'analyse comme suit :

A.	Capitaux propres au 31 décembre 2010	10 877 K€
B.	Résultat de l'exercice	337 K€
C.	Dividendes distribués	(319) K€
D.	Capitaux propres au 31 décembre 2011	10 895 K€ ⁽¹⁾

(1) dont réserve indisponible liée à la conversion du capital en euros 78 K€.

2. Dettes

(en milliers d'euros)	Montant	dont à	dont à plus d'un an et à	Dont à	Dont entreprises	Dont charges
		moins d'un an	moins de 5	plus de 5 ans	liées	à payer
Dettes fournisseurs	7	7				7
Autres dettes	18 108	18108			18 108	619
TOTAL	18 115	18 115			18 108	626

V. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	2011	2010
Dividendes	1 096	1 096
Produits de cessions de VMP		
total des produits financiers	1 096	1 096
Intérêts et charges assimilées	619	511
total des charges financières	619	511
RESULTAT FINANCIER	477	585

Les dividendes, produits d'entreprises liées, correspondent à la distribution de Foncière Euris au titre de 2010.

En 2011, les charges financières concernent les entreprises liées pour 619 K€.

VI. AUTRES INFORMATIONS

Il n'existe pas d'engagement financier au 31 décembre 2011.

• Divers

Les comptes de la société CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS sont inclus par intégration globale dans les comptes consolidés de la société FINATIS.

La société CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS fait partie du périmètre d'intégration fiscale de la société FINATIS, la convention d'intégration prévoit que CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS calcule sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration.

Aucun impôt n'a été comptabilisé au titre de 2011.

CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS

83, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes Compagnie Régionale de Paris

19, rue Clément Marot

75008 PARIS

CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS

83, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS

SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Carpinienne de Participations, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note II de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières, notamment les titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nos travaux ont, notamment consisté à apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'inventaire des immobilisations financières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le

cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle.

Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 6 mars 2012

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

Mohcine BENKIRANE

CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS

83, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

Commissaire aux Comptes Compagnie Régionale de Paris

> 19, rue Clément Marot 75008 PARIS

CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS

83, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICECLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisé ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

> Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris, le 6 mars 2012

Le commissaire aux comptes

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

Mohcine BENKIRANE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 3 MAI 2012

	N/I	000101180
IVICSGUI	1100, 111	essieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale extraordinaire afin de soumettre à votre approbation la modification de l'article 12 des statuts « Durée des fonctions » afin de réduire, avec effet immédiat et application aux mandats en cours, la durée des mandats des administrateurs et de la fixer à quatre ans conformément aux recommandations du code AFEP/MEDEF auquel se réfère la société.

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions, et nous vous remercions de leur réserver un vote favorable.

Le conseil d'administration

CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS

Société anonyme au capital de 4.786.635 € Siège Social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris 768 801 243 R.C.S. Paris

TEXTE DU PROJET DE RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 3 MAI 2012

Résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire.

Première résolution (Approbation des comptes). - L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés, qui font ressortir un bénéfice net comptable de 337.232,28 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution (Affectation du résultat). - L'assemblée générale des actionnaires, sur proposition du conseil d'administration, compte tenu du bénéfice de l'exercice, soit 337.232,28 €, d'un report à nouveau antérieur bénéficiaire de 475.688,14 € et constatant que la réserve légale est déjà dotée à hauteur de 10 % du capital social, décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice, soit 812.920,42 € comme suit :

- Dividende aux actionnaires :

319.109,00€

- Report à nouveau :

493.811,42 €

L'assemblée générale prend acte que chaque action percevra ainsi un dividende de 1 €, soumis pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France aux prélèvements sociaux de 15,5 % (CSG, CRDS et RSA) et éligible soit à la réfaction de 40 %, soit au prélèvement forfaitaire libératoire de 21 %.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 16 juillet 2012.

L'assemblée générale reconnaît en outre que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices de la société ont été les suivants :

Exercice	Montant *
2008	3,00 €
2009	2,00 €
2010	1,00 €

^{*} Les dividendes versés au titre des exercices 2008, 2009 et 2010 ont été soumis soit à la réfaction de 40 %, soit au prélèvement forfaitaire libératoire de 18 % (19% en 2010) pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France, mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Troisième résolution (Conventions de l'article L 225-38 du code de commerce). - L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce, approuve ledit rapport et prend acte de l'absence de conventions visées par l'article L 225-38 du code de commerce, conclues au cours de l'exercice 2011.

Quatrième résolution (Nomination d'un nouvel administrateur). - L'assemblée générale décide de nommer, en qualité d'administrateur, la société Eurisma, pour une durée de quatre ans, sous réserve de l'adoption de la septième résolution relative à la réduction de la durée du mandat des administrateurs avec effet immédiat, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cinquième résolution (Renouvellement du mandat d'un administrateur). - L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de la société Finatis vient à expiration ce jour, renouvelle son mandat pour une durée de quatre ans, sous réserve de l'adoption de la septième résolution relative à la réduction de la durée du mandat des administrateurs avec effet immédiat, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Sixième résolution (Pouvoirs pour formalités). - L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Septième résolution (Modification de l'article 12 des statuts « Durée des fonctions »). L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de réduire avec effet immédiat et application en conséquence aux mandats en cours la durée des fonctions des administrateurs et de la fixer à quatre ans et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 12 des statuts, rédigé comme suit :

« Article 12 – Durée des fonctions

1- La durée des fonctions des administrateurs est de quatre années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat, sous réserve des dispositions légales concernant la limite d'âge et des dispositions ci-après. »

Les autres termes de l'article demeurent inchangés.

La réduction de la durée du mandat des administrateurs prenant effet immédiatement emporte adoption des quatrième et cinquième résolutions.

L'assemblée générale prend acte qu'en conséquence les mandats d'administrateurs de Messieurs Didier Lévêque et Jean-Marie Grisard prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Huitième résolution (*Pouvoirs pour formalités*). - L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.